© Drogues Info Service - 25 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Informations sur l'alcool chez les jeunes en France

Par Profil supprimé Postée le 04/09/2012 11:46

> Bonjour,
> J'ai habité longtemps en France mais je fais désormais mes études aux Pays-Bas. Je suis momentanément en train de faire un dossier dans le cadre de mes études sur les différences de la consommation de l'alcool chez les jeunes de moins de 16 ans en Hollande en en France. J'ai quelques questions (dont je n'ai pas pu trouver de réponse concrète sur internet)a vous poser , j 'espère que vous pourrez y répondre:
> 1-Comment et par qui sont financés les soins pour les jeunes de moins de 16 ans qui abusent de l'alcool? Existe t' il en France des instances spéciales ou peuvent résider les jeunes de moins de 16 ans? Comment sont organisés ces soins?
>
> 2-Quelles formes de prévention sur l'alcool existe t-'il pour les jeunes de moins de 16 ans en France?
>
> 3-Y a t-il eu, ces dernières années, des débats ou discussions importantes (dans la politique par exemple) concernant la consommation ou l'abus d' alcool chez les jeunes de moins de 16 ans? Si oui, en quoi consistaient ces dernières?
>
> Merci d'avance pour vos réponses!!

Mise en ligne le 04/09/2012

Bonjour,

L’alcoolisation des adolescents et des jeunes, d’une manière globale, est un phénomène existant en France et a été considéré par les autorités comme un enjeu de santé publique en raison des dégâts qu’elle cause chez cette population. Au cours de ces deux dernières années il y a eu à Bordeaux, Lille et Nantes, pour ne citer que ces trois grandes villes, des noyades liées à l’alcoolisation des victimes toutes jeunes. Ces derniers temps, les jeunes français ont emprunté aux jeunes anglo-saxons, le phénomène du « Binge Drinking » désignant une alcoolisation ponctuelle, excessive et dans un court délai pouvant provoquer, très souvent des comas éthyliques, des traumatismes, des troubles respiratoires, etc.

Il existe, effectivement, une prise en charge destinée aux jeunes ayant des difficultés avec l’alcool et elle est assurée par l’Etat. Elle peut se traduire de diverses manières. Il existe en France des structures dénommées Consultations Jeunes Consommateurs, ce sont des centres d’aide, composés de psychologues, d’éducateurs,

parfois de médecins, qui traitent des consommations problématiques, non seulement de l'alcool mais de toues les substances psychotropes et des addictions sans produit (Jeux). Les structures hospitalières spécialisées dans le traitement de l'alcoolisme peuvent également accueillir les jeunes. Les soins qu'on les prodigue sont ceux normalement apportés aux personnes alcooliques (sevrage, traitement médicamenteux et soutien psychologique) sauf, peut-être, à adapter les soins à des patients qui ne sont pas encore adultes. En janvier 2008 le Ministère de la Santé a adopté un plan de lutte contre l'alcoolisation massive des jeunes qui s'articule principalement autour de trois axes majeurs :

-Interdiction de vente d'alcool aux mineurs ;

-Interdiction de la vente au forfait et de l'offre à volonté de boissons alcooliques (open bars/happy hours) ;

-Interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique à proximité des établissements scolaires.

Presque chaque année, depuis 2007, L'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (INPES) en collaboration avec nos services mènent une campagne destinée aux jeunes et à leur entourage confrontés à la problématique de l'alcoolisme. Ces campagnes se déclinent en spots publicitaires à la radio ou à la télévision et invitent les intéressés à nous appeler pour en parler. Il existe aussi des associations qui mènent des interventions de prévention en matière de sécurité routière et la FAGE, association étudiante, a édicté une charte à destination des organisateurs de soirées étudiantes.
Nous vous recommandons ce lien de l'Observatoire français des drogues et toxicomanies relatif à des études portant sur la consommation d'alcool des adolescents pour approfondir votre recherche:
http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/produits/alcool/conso.html#1

Bien cordialement.